

Canada, province de Québec, Municipalité de Rivière-à-Claude.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 2 mars 2026 à 19h à la salle du conseil située au 520, rue principale Est à Rivière-à-Claude.

Sont présents : Monsieur Roberge Castonguay, maire
 Monsieur Jocelin Auclair, conseiller au siège no.4
 Monsieur Yanick Lépine, conseiller au siège no.2
 Monsieur Serge Auclair, conseiller au siège no.3
Sont absents : Madame Laurie Poirier, conseillère au siège no.1

Est également présent M. Dominic Daoust-Levasseur, directeur général et greffier-trésorier.

Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 19h par M. Roberge Castonguay maire, M. Dominic Daoust-Levasseur, directeur-général et greffier-trésorier, fait fonction de secrétaire.

Les membres présents forment le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

2026-03-019

Pro: M. Serge Auclair
Et unanimement résolu.

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Déclaration de conflits d'intérêts

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026

2026-03-020

Pro : M. Yanick Lépine
Et unanimement résolu.

QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue 2 février 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance. Il est adopté à l'unanimité des conseillers présents d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

Suivi du dernier procès-verbal

Rapport d'activités du maire

Monsieur Roberge Castonguay, maire, fait rapport des activités qui se sont passées depuis la séance du 2 février 2026.

Présentation des comptes

2026-03-021

Pro : M. Yanick Lépine
Et unanimement résolu.

QUE la liste des comptes de la Municipalité couvrant le chèque # 3651 et les transferts bancaires #434 à #455 pour la période du 1^{er} au 28 février 2026 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance. Il est adopté à l'unanimité des membres présents d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 39 710.88 \$

MOTION ET AVIS DE DÉPÔT – Projet de règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

2026-03-022

Je soussignée, M. Serge Auclair, conseiller, donne avis de motion #2026-03-022 qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement mettant à jour le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux tel que requis par la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* suivant une élection municipale.

Serge Auclair

Une copie du projet de règlement a été soumise à chacun des conseillers et sera disponible au bureau de la municipalité pour consultation public.

RÉSOLUTION – Envoi d’une mise en demeure pour le dossier 2024-20001

2026-03-23

Pro: M. Jocelin Auclair
Et unanimement résolu.

CONSIDÉRANT QUE le dossier 2024-20001 est ouvert depuis 2023 et en attente de dénouement;

CONSIDÉRANT QU’une visite des lieux visés a été effectué le 30 septembre 2024 et qu’un avis de courtoisie a été remis le 2 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT QU’une résolution (2024-12-164) du conseil donnant une prolongation jusqu’au 1^{er} avril 2025 aux propriétaires pour se conformer à la démolition d’un des bâtiments principaux sur le cadastre visé ;

CONSIDÉRANT QU’un avis d’infraction final (dossier 2024-20001) a été remise aux propriétaires le 10 avril 2025 en défaut de se conformer ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, par résolution (2025-06-061) a permis aux propriétaires d’utiliser le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation particulière (PPCMOI) pour présenter un projet ;

CONSIDÉRANT QUE le PPCMOI est entré en vigueur en date du 20 octobre 2025 et que les propriétaires devaient déposer leur projet de PPCMOI au plus tard 15 jours après sa promulgation ;

CONSIDÉRANT QU’aucun projet de PPCMOI n’a été déposé en date du 11 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE l’avis juridique de l’avocat de la FQM propose de mettre les propriétaires concernés en demeure de se procurer un nouveau permis de démolition avant le 23 mars 2026 et de respecter l’échéance du permis faute de quoi la municipalité entamera les démarches nécessaires pour procéder elle-même à la démolition aux frais desdits propriétaires ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en demeure a été rédigé par Me Frédéric Côté de la FQM avec la consultation de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l’unanimité du conseil que la mise en demeure soit envoyée aux propriétaires concernés le 3 mars 2026 par courrier recommandé.

PRÉSENTATION – Rapport d’activités 2025 des OSBL sous contrat avec la ville

A) MADA

Lecture du rapport du comité MADA-Politique amie des aînés envoyé par Mme Francine Bouliane nous présentant les activités réalisées en 2025 devant le Conseil et le public présent.

B) Club 50 ans et plus

Lecture du rapport du Club des 50 ans et plus envoyé par Mme Francine Bouliane nous présentant les activités réalisées en 2025 devant le Conseil et le public présent.

C) Comité de développement Claude-à-Rebours

Le Comité de développement Claude-à-Rebours n’a pas remis de rapport pour l’année 2025. La direction du comité sera convoquée pour une rencontre avec le conseil municipal.

D) Cercle des fermières

Le Cercle des fermières de Rivière-à-Claude n’a pas remis de rapport pour l’année 2025. La direction du Cercle sera convoquée pour une rencontre avec le conseil municipal.

Correspondance

Affaires Nouvelles

A) RÉSOLUTION – Appui d’une demande au RÉGÎM pour une nouvelle enquête d’achalandage et d’analyse des besoins

2026-03-024

Pro : M. Jocelin Auclair
Et unanimement résolu.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'appui d'un regroupement de citoyens visant une demande au RÉGÎM pour une nouvelle enquête d'achalandage et d'analyse des besoins;

CONSIDÉRANT QUE a rencontré un représentant du regroupement pour clarifier les différents tenants et aboutissant de la démarche;

CONSIDÉRANT QUE selon les informations reçus, la dernière étude d'achalandage réalisée en Haute-Gaspésie remonte à 2017;

ATTENDU QU'une offre de transport collectif mieux adaptée constitue un levier important pour améliorer la qualité de vie des résidents, soutenir les ménages déjà établis et encourager l'établissement de nouvelles personnes et familles dans notre milieu.

ATTENDU QUE l'appui du conseil permet de démontrer au transporteur régional l'importance d'adapter l'offre de service aux besoins réels de la communauté et de favoriser ainsi un développement harmonieux et durable du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité d'appuyer la demande du regroupement de citoyen sous forme de lettre adressée au RÉGÎM signée par le maire.

B) RÉSOLUTION – Commandite achat de génératrice pour la Résidence Saint-Maxime

2026-03-25

Pro: M. Serge Auclair
Et unanimement résolu.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de la Résidence Saint-Maxime pour une commandite dans l'acquisition d'une génératrice en cas de panne de courant;

CONSIDÉRANT QUE la Résidence couvre le territoire de la Haute-Gaspésie et qu'elle accueille des personnes âgées en perte d'autonomie avec ou sans trouble cognitif;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose d'un budget de 750\$ pour l'exercice 2026 pour les dons et commandites;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroi un montant de 100\$ à la Résidence pour l'achat d'une génératrice qui sera imputé au budgétaire 02-19000-996 *DONS ET FONDS COMMUNAUTAIRES*.

Période de questions

Clôture de l'assemblée

2026-03-26

À 19h17, sur proposition de M. Jocelin Auclair, l'assemblée est levée.

Je, Roberge Castonguay, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal »

(signé)

Roberge Castonguay
Maire

(signé)

Dominic Daoust-Levasseur
Directeur général greffier-trésorier